

[suite à notre démarche] M. le député s'est adressé au Ministère des Affaires étrangères auprès de qui il a fait remonter vos remarques.

Voici les éléments que M. DANIEL a pu avoir :

"Vous avez souhaité attirer l'attention du Ministre sur les inquiétudes quant à la perspective d'annexion d'une partie de la Cisjordanie. Je vous en remercie et souhaiterais vous apporter les éléments de réponse suivants.

Lors de son intervention au Conseil de sécurité des Nations unies le 23 avril dernier, la France a marqué ses graves préoccupations concernant la menace d'annexion de certaines parties de la Cisjordanie, y compris la vallée du Jourdain et les colonies. Comme l'a souligné notre représentant permanent à cette occasion, si de telles mesures étaient mises en œuvre, elles ne resteraient pas sans réaction et seraient prises en compte dans nos relations avec Israël.

L'annexion constituerait en effet une violation flagrante du droit international, qui interdit strictement l'acquisition par la force de territoires occupés. Les actions unilatérales qui s'écartent du droit international compromettent la capacité collective à faire aboutir le processus de paix. A cet égard, la France a rappelé qu'elle ne reconnaît aucune modification des lignes du 4 juin 1967, sauf celles agréées entre les deux parties.

La France reste également attentive aux implications de la crise sanitaire liée au COVID-19 sur le terrain. Nous avons appelé Israël, conformément à ses obligations de puissance occupante, à autoriser la livraison de matériel médical et les évacuations d'urgence humanitaire ainsi qu'à suspendre toute démolition et confiscation d'infrastructures palestiniennes et internationales dans les territoires occupés. Face aux vulnérabilités de Gaza et au manque d'équipements médicaux suffisants, nous avons également appelé le gouvernement israélien à y garantir la livraison continue d'équipements médicaux et permettre les évacuations humanitaires.

Soyez assuré, que la France est pleinement mobilisée. Comme le Ministre l'a rappelé à plusieurs reprises récemment, la seule solution juste et réaliste au conflit israélo-palestinien est l'établissement de deux Etats, vivant côte à côte en paix et en sécurité, dans des frontières reconnues fondées sur les lignes du 4 juin 1967, et ayant l'un et l'autre Jérusalem comme capitale. Une solution concertée, réaliste, juste et équitable doit par ailleurs être trouvée sur le statut des réfugiés. La France s'attache activement à défendre ces paramètres, sur le terrain et diplomatiquement, aux côtés de ses partenaires."

Tels sont les éléments que M. le député est en mesure de vous communiquer.

www.yves-daniel.org